



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cour de cassation

Question écrite n° 5718

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les délais parfois très longs d'examen par la Cour de cassation des arrêts condamnant des responsables politiques. Pour chaque arrêt prononcé par une cour d'appel depuis les élections législatives de mars 1993 et condamnant un député ou un sénateur à une peine entraînant l'inéligibilité, il souhaiterait qu'elle lui indique quel a été le délai séparant l'arrêt de la cour d'appel de l'arrêt de la Cour de cassation. Il souhaiterait également qu'elle lui indique s'il y a actuellement des députés condamnés en appel avant la récente dissolution de l'Assemblée nationale à une peine entraînant l'inéligibilité et pour lesquels la décision de la Cour de cassation ne serait pas encore intervenue.

Données clés

Auteur : [M. Jean Louis Masson](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5718

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3807

Question retirée le : 22 décembre 1997 (Fin de mandat)